



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **28**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **06/06/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DE RESTAURATION
SCOLAIRE AU 1^{ER} SEPT.2017**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) -TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-67-17TarifsRest-DE

Absent :

P.TAURINYA (Brouilla)
 A . DOUTRES (Caixas)
 P.BELLEGARDE (Passa)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Accusé certifié exécutoire

Publié ou Notifié: 20/06/2017

le

Madame Sabine RAYNAL est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 :

- VU** le Décret 2006-753 du 29 Juin 2009 et l'arrêté du 5 juillet 2005 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
VU les statuts de la Communauté et notamment sa compétence en matière de restauration scolaire,
VU la délibération n°52/2016 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'exercice scolaire 2016-2017

Le Président **RAPPELLE** les tarifs appliqués sur le service de restauration scolaire, fixés par délibération n°52/2016 :

- Repas ponctuel : 4,20€
- Tarif du forfait mensuel : 49,50 € / mois sur 10 mois
- Tarifs commensaux : 6,50€

RAPPELLE que le prix de la restauration scolaire doit satisfaire à la seule exigence de ne pas être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration. La hausse peut donc être libre.

Il est **PROPOSE** d'augmenter les tarifs de restauration pour la rentrée de Septembre 2017 dans les mêmes proportions que celles de notre fournisseur, soit :

- repas ponctuels au Ticket : **4,32 € (+2,87%)**
- tarif au forfait mensuel : **51,00 € / mois sur 10 mois (+2,87%)**
- tarifs des commensaux à **6,60€ à compter de la même date**

Et de maintenir le tarif de remboursement selon les termes du règlement intérieur du service Restauration Scolaire à 3,00 € par repas.

Il est précisé que l'inscription au forfait doit être choisie dès la rentrée scolaire, rappelant que ce tarif « forfait » est issu du lissage du tarif annuel calculé sur 10 mois, et ramené à des périodicités mensuelles auprès de l'administré.

Il est **PROPOSE** de maintenir les clauses et mentions du règlement intérieur du service, telles que validées précédemment.

Le Conseil Communautaire,
 Ouï l'exposé de son Président,
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE de fixer le prix des repas enfants au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2017 comme suit : **au Ticket : 4,32 €**

au Forfait mensuel : 51,00 € / mois sur 10 mois (+3,34%)

DECIDE de maintenir les tarifs de remboursement de repas selon les termes du Règlement intérieur à 3,00€.

DECIDE de fixer les tarifs de repas applicables aux commensaux à **6,60€** à compter du 1^{er} Septembre 2017.

DECIDE de ne pas modifier le règlement intérieur.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-67-17TarifsRest-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017



Le Président,

René OLIVE